

Déclaration de mandats de nos eurodéputés: pas de vrai contrôle!

Le côté spectaculaire, c'est que la déclaration est publiée sur le site internet du parlement européen et cela inspire Ecolo/Groen pour le parlement belge...

La «déclaration d'intérêts financiers des députés» publiée sur le site du parlement européen apparaît à Ecolo/Groen comme un exemple dont pourrait s'inspirer le Parlement belge. Pourtant, le système montre des lacunes dont la plus criante est l'absence de contrôle réel de ce qui est déclaré...

Jean-Marc Nollet nous l'avait confié en exclusivité: Ecolo/Groen demande la transparence totale des mandats des députés belges et le bon exemple, c'est la déclaration imposée aux députés européens.

Le côté spectaculaire, c'est qu'elle peut être lue par tout un chacun sur le site web du Parlement européen. Mais que peut-on y lire? Un passage en revue très complet des activités professionnelles et des participations aux comités et conseils d'administration de tout organisme ayant une existence juridique. Le député doit déclarer tout ce qu'il a fait au cours des trois années ayant précédé son entrée au parlement européen. Il doit aussi, bien sûr, décliner ce qui est toujours d'actualité.

A priori, c'est «impitoyable», même un mandat d'administrateur dans une ASBL ne peut être tu... Sauf que tout n'est pas idéal. Le principal défaut est qu'il n'y a aucun contrôle. Le Bureau du

parlement assure que ces déclarations sont prises en charge pour être publiées sur le site... Mais cela n'atteste pas de l'incontestable réalité de tout ce qui est déclaré.

RÈGLEMENT MODIFIÉ EN 2017

La meilleure preuve, c'est que le règlement vient d'être modifié en 2017: on a ajouté un article qui stipule que «si le Président reçoit des informations qui l'amènent à penser que la déclaration d'intérêts financiers d'un député est fondamentalement incorrecte ou n'est pas mise à jour (...), il peut demander au député de la rectifier dans un délai de dix jours.»

Les sanctions prévues pour les députés qui ne respectent pas cette demande sont apparemment les mêmes que pour ceux qui ne rentrent pas de déclaration: la non-éligibilité à des fonctions au sein du Parlement, la non-désignation comme rapporteur ou l'interdiction de participer à une délégation officielle, etc.

C'est un peu plus sévère qu'avant, mais on ne parle toujours pas d'un contrôle systématique des déclarations. On est loin de ce que les Verts demandent: la création d'une autorité indépendante pour la transparence de la vie publique européenne qui aurait vocation à examiner les

déclarations d'intérêts financiers des commissaires, des députés européens, des hauts fonctionnaires et experts ayant un rôle prépondérant dans les prises de décisions. Elle aurait le pouvoir de faire des enquêtes, de prendre des sanctions, etc.

L'autre point faible, ce sont les catégories de revenus. Impossible de savoir ce que touche précisément chaque député européen, puisqu'on lui demande de renseigner si tel mandat lui a rapporté de 500 à 1.000 €/mois (catégorie 1), de 1.001 à 5.000 € (catégorie 2), de 5.001 à 10.000 € (catégorie 3) ou plus de 10.000 €/mois (catégorie 4). On parle bien ici de montants brut.

VERHOFSTADT ET LES FANTASMES

Vous lirez par ailleurs que cela ouvre la porte à tous les fantasmes quand Guy Verhofstadt déclare avoir un mandat (autre

que celui de député européen) qui lui rapporte plus de 10.000€ par mois! Le règlement a, ici aussi, été modifié en 2017: il rajoute une catégorie: les revenus de 1 à 499€... qui étaient visiblement considérés comme quantité négligeable avant cela. Cela demandera à nombre de députés qui touchent des jetons

de présence dans des conseils communaux de revoir leur déclaration, mais cela ne précisera pas les mandats de «plus de 10.000€»... Un défaut qu'Ecolo/Groen voudrait supprimer si cette déclaration devenait la norme pour les députés belges. ☹

DEUX PAGES DE
CHAMIER SWYSEM

Parmi les lacunes de la déclaration, l'impossibilité de savoir ce que touche exactement un député européen

Pas le plus à plaindre...

Le salaire d'un député européen

La déclaration d'intérêts financiers imposée à chaque député européen ne lui demande pas d'indiquer son mandat de député européen, ni ce qu'il touche précisément. Une chose est sûre: un député européen n'a pas vraiment à se plaindre de son salaire...

Combien gagne-t-il en fait? La rémunération mensuelle d'un député européen s'élève à

8.804 € avant impôts, soit près de 7.000 € après déduction de l'impôt européen et des cotisations sociales. Il est néanmoins soumis ensuite à l'impôt par les États membres.

Ce député bénéficie néanmoins de quelques avantages non négligeables. Pour ses frais de bureau (poste, téléphone, déplacements, etc.), il reçoit une indemnité de frais généraux d'un

montant de 4.320 € par mois... qui peut être réduite de moitié si le député n'assiste pas, sans raison valable, à la moitié des séances plénières d'une année parlementaire.

Pour les séjours en dehors de son État, il bénéficie en outre du remboursement des frais de voyage, d'hébergement et des dépenses connexes jusqu'à un maximum annuel de 4.264 €.

306 € QUI FONT SCANDALE

Enfin, le député se voit attribuer une indemnité forfaitaire de 306 euros pour chaque jour de présence aux réunions des organes du Parlement.

C'est ce montant qui a parfois fait l'objet de «reportages de la honte» où l'on voyait des députés venir parapher le registre pour toucher l'indemnité avant de quitter le Parlement illico. ●

Guy Verhofstadt  

Le « double salaire » très confortable de l'ancien Premier ministre

Au Parlement européen, il siège dans le Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Sa dernière déclaration remonte au 8 décembre 2016 (7e révision). Avec notre ancien Premier ministre, c'est du costaud ! Il déclare pas moins de six mandats dans des comités ou conseils d'administration d'entreprises, d'organisations non gouvernementales, etc. Quatre d'entre eux sont non rémunérés, mais son poste d'administrateur chez EIPA lui rapporte entre 1.001 et 5.000 € brut par mois, alors que son mandat à la Sofina lui rapporte plus de 10.000 € brut par mois, puisqu'il a coché l'ultime case de revenus : la 4.

Ce dernier mandat dans une société d'investissement de la famille Boël lui a déjà valu pas mal de critiques. Plus de 10.000 € par mois ? La rémunération annuelle a en effet oscillé, ces dernières années, entre 130 et 143.000 € (en 2015). À la Sofina, il suit la politique d'investissement et s'occupe aussi d'audit, comme il l'a déclaré à l'hebdomadaire «Knack» à la fin de l'année dernière. Mais ce n'est pas tout ! L'ancien numéro un des libéraux flamands se fait aisément un second salaire tout aussi confortable que celui de député européen. Il déclare ainsi d'autres activités occasionnelles (conférences, etc.). Il est rétribué par

le Speaker Bureau de Londres ou par le China Business Center Netherlands. Trois de ces activités sont renseignées comme lui rapportant entre 1.001 et 5.000 € brut par mois et la dernière serait facturée entre 500 et 1.000 € mensuels. Le PTB avait ainsi calculé que M. Verhofstadt touchait 42.800 euros par an du fonds de pension néerlandais APG. Son strapontin au conseil d'administration de l'armateur gazier Exmar lui rapportait également 60.000 € par an... Mais il l'a abandonné en 2016. Certains de ses mandats lui ont déjà valu des critiques de conflits d'intérêts. Ce qu'il a toujours démenti. ●

Marc Tarabella

Oups, il a oublié de dire qu'il était toujours bourgmestre !

Au Parlement, il siège dans le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates. Sa déclaration remonte 25 juin 2014 (déclaration originale)

Marc Tarabella ne déclare aucun mandat rémunéré... Sauf qu'il est bourgmestre d'Anthisnes. Il ne le mentionne dans sa déclaration qu'au poste A, qui demande aux députés de dire ce qu'ils faisaient dans les trois années avant leur entrée au Parlement européen (on parle bien de la législature en cours). Même

si Anthisnes est une petite commune (de la province de Liège) de 4.000 habitants, cela lui rapporte malgré tout 2.100 € net par mois.

Marc Tarabella aurait donc dû répéter ce mandat de bourgmestre et cocher la case de revenus 2 (de 1.001 à 5.000 € brut par mois) au point C de sa déclaration des intérêts financiers. Contacté il y a une semaine, M. Tarabella a paru très surpris par notre question : «Je n'ai rien à cacher, j'ai renseigné que j'étais bourgmestre d'Anthisnes sur ma déclaration. Aurais-je dû répéter cela à un autre poste de ma déclaration ? Je ne pense pas, mais peut-être... Je vais checker ça très rapidement.» Aussitôt dit, aussitôt fait... et cela a confirmé le fait que la déclaration de M. Tarabella était incomplète. «Une simple distraction», confirme son porte-parole. La rectification est en cours... ●

Hugues Bayet PS

Député francophone... ou flamand ?

Au Parlement européen, il siège dans le Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates. Sa déclaration remonte au 30 juin 2014 (déclaration originale) Le bourgmestre de Farciennes a rempli sa déclaration... en néerlandais, une originalité

totale et involontaire, « le hasard le plus total », précise le responsable de la communication du PS au Parlement européen. Hugues Bayet déclare son mandat de bourgmestre et il a coché la deuxième catégorie de revenus (revenu brut mensuel de 1.001 à 5.000 €).

Il déclare aussi trois autres mandats d'administrateur à l'ICDI (déchets), au Port autonome de Charleroi et à la

Société de logements sociaux Sambre & Biesme. Il n'a coché ici aucune des quatre catégories de revenus, ce qui signifie qu'il ne perçoit pas plus de 499 € brut par mois à chaque fois (normalement 150 € mensuels à l'ICDI, 90 € à la société de logement, etc.).

Enfin, il a indiqué « détenir des parts dans une société de capitaux ou de personnes lui conférant une influence significative » (MDNA). Il n'a pas non plus coché ici de catégorie de revenus. ●

Gérard Deprez

« Un nouveau formulaire sur mon bureau »



Au Parlement européen, il siège dans le Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Sa déclaration remonte au 24 juillet 2014 (première révision)

Une déclaration vierge de tout mandat actuel. Pourtant, le site Cumuleo renseigne plusieurs mandats (non rémunérés), en 2014 et en 2015, comme la présidence des Amis de l'Iran Libre ou un poste d'administrateur à l'Institut démocratique européen. Alors, oublié dans sa déclaration ? « Pas du tout », se défend-il. « Les Amis de l'Iran Libre est un groupe informel. Je ne devais pas l'inscrire dans ma déclaration. Quant à l'Institut démocratique européen, je n'en étais pas administrateur avant la fin de 2015 »... Mais ce n'est toujours pas renseigné sur sa déclaration aujourd'hui ? « Cela va être fait. Les règles ont changé et j'ai le formulaire sur mon bureau. Je n'ai vraiment rien à cacher. » ●

Frédérique Ries

Des jetons de présence qu'il faudra déclarer

Au Parlement européen, elle siège dans le Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Sa déclaration remonte au 4 juin 2014 (déclaration originale) L'ex-journaliste de RTL-TVi déclare un mandat: vice-présidente du conseil d'administration de l'hôpital Saint-Pierre (à Bruxelles). Elle a coché la case de revenus 2 (1.001 à 5.000 € brut par mois). Elle est aussi conseillère communale à Bruxelles-Ville, mais même avec deux séances par mois (78 € de jeton de présence à chaque fois) et les réunions de section, elle reste sous les 499 € mensuels « fatidiques »... Sauf qu'avec les nouvelles règles, en vigueur depuis 2017, elle devra, à l'instar de ses collègues, déclarer ces montants. ●

Louis Michel

Aussi au service de la francophonie

Au Parlement européen, il siège dans le Groupe Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe. Sa déclaration remonte

au 6 juillet 2015 (3^e révision)

Tout comme sa consœur Frédérique Ries, le père de notre actuel Premier ministre... qui a évidemment un curriculum vitae politique long comme les deux bras, ne déclare qu'un seul mandat rémunéré: « Envoyé spécial de l'Organisation internationale de la Francophonie pour assurer le suivi de la situation en République Centrafricaine », un mandat qui lui rapporte entre 1.001 et 5.000 € brut par mois. ●

Marie Arena, Claude Rolin, Philippe Lamberts

Trois députés qui n'ont (quasi) rien à déclarer

Les trois derniers députés européens francophones ne déclarent aucun mandat rémunéré (si ce n'est des jetons de présence au conseil communal pour Marie Arena). Ils n'ont donc que leur mandat de député européen. Marie Arena indique aussi

être présidente du Festival de Théâtre de Liège, un mandat non rémunéré. Précisons que de nombreux élus devront bientôt revoir leur déclaration, puisque Philippe Lamberts indique

les nouvelles règles européennes ont instauré une nouvelle catégorie de revenus: 1 à 499 € par mois. Ce qui signifie que même les jetons de présence au conseil communal devront être déclarés. Philippe Lamberts indique seulement un mandat non rémunéré dans une ASBL (ISND). ●